



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD – Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Yasmine GONAY à François FASCIAUX
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia DI DOMENICO à Karine REGOBIS
Florence SCHAMBEL à karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Procurations :	04
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/23

Demande de subvention après du Département de l'Isère pour l'extension de la vidéoprotection – Phase N°02 sur 2024

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'extension de la vidéoprotection - Phase N° 02 sur 2024

Dans le cadre de l'opération d'extension de son système de vidéoprotection, pour sécuriser au mieux l'espace public avec 21 caméras supplémentaires pour un montant de 160 081,85 € HT, la commune de Vif souhaite répondre à l'appel à subvention du Département de l'Isère.

La subvention sollicitée pour l'année 2024, auprès du Département de l'Isère, s'élève à 20 000 € conformément au plan de financement suivant :

Financement du projet		
Région	80 040,92 €	50 %
FIPD	15 000,00 €	9 %
Département	20 000,00 €	12 %
Autofinancement	45 040,93 €	28 %
Total	160 081,85 €	100 %

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 11 mars 2024 ;

Vu la déclaration en Préfecture en date du 19 janvier 2024 de la Phase N°02 de l'extension du système de vidéoprotection ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 relative à la demande de subvention pour la modernisation et l'extension d'un dispositif de vidéoprotection qui prévoit une enveloppe financière globale et maximale estimée à 680 000 € HT pour les exercices budgétaires de 2023 à 2026 ;

Considérant la volonté de la collectivité de sécuriser le mieux possible l'espace public sur le territoire communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département de l'Isère de 20 000 € HT ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXE(S) :

Tableau récapitulatif des devis vidéoprotection et plan financement - Phase N° 02 sur 2024

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : Unanimité